Il refuse de vendre Charlie Hebdo et menace le journal par mail : « J'avais peur d'être visé, que l'on s'en prenne à mon commerce. Je ne suis pas de confession musulmane, mais une grande partie de ma clientèle l'est », explique le buraliste d'Annecy (74)

18/11/2025 à 20h24



Interpellé le jeudi 13 novembre dernier pour « apologie du terrorisme », après avoir envoyé au journal satirique Charlie Hebdo un mail au contenu jugé menaçant, le buraliste annécien explique son geste. Libéré après 15 heures de garde à vue, il « regrette » des propos « maladroits » et souhaite « tourner

la page. »

[…]

« J’avais peur d’être visé, que l’on s’en prenne à mon commerce qui est toute ma vie », se défend le buraliste qui n’est « pas de confession musulmane » mais dont « une grande partie de ma clientèle l’est. » Le buraliste fait amende honorable. « Je n’ai pas mesuré la portée de cette phrase, je voulais juste livrer le fond de ma pensée. Je ne m’en suis pas fait l’écho sur les réseaux sociaux, je pensais que ce mail resterait entre Charlie Hebdo et moi », lâche celui qui « n’imaginait pas que cela puisse prendre de telles proportions. »

[…]

« C’est très long, je regrette ce mail mais le magistrat a compris que ce n’était pas une menace. » Les faits dénoncés, considérés par le parquet comme « ayant un caractère non public », ont été classés sans suite. « Toute cette histoire m’a remué, je veux l’oublier au plus vite et tourner la page », conclut le buraliste qui a remis en vente les exemplaires de Charlie Hebdo, certes libre de lui donner la visibilité qu’il souhaite dans son commerce mais contraint de le proposer à la vente, comme le contrat de diffusion le stipule.

Le Dauphiné